



Mairie  
de  
**ROUGIERS**

**MESURES DE PRECAUTIONS PRISES PAR LA COMMUNE DE  
ROUGIERS PAR RAPPORT AU  
CORONAVIRUS  
POUR LE VOTE DU 15 MARS 2020**

Afin de se conformer aux mesures préconisées par les services de l'Etat, la commune de Rougiers a pris de nombreuses précautions pour permettre aux électeurs de s'exprimer sans crainte pour les municipales :

- Les gestes barrières et les consignes sanitaires seront affichés dans le bureau de vote.
- Les sanitaires de la salle des fêtes seront ouverts aux électeurs et membres du bureau de vote pour leur permettre de se laver les mains au savon, régulièrement. Un fléchage sera mis en place à cet effet.
- Des sprays désinfectants pour les mains seront mis à disposition au sein du bureau de vote.
- Un volume important de stylos sera fourni pour l'émargement des électeurs qui sont fortement incités à venir avec leur propre stylo.
- Un marquage au sol sera apposé afin que soit maintenue entre chaque personne une distance suffisante.
- Le contrôle visuel de l'identité par les membres du bureau de vote sera privilégié en évitant autant que faire se peut de manipuler les titres présentés par les électeurs.

Gérard BLEINC,  
Maire de Rougiers

